Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019



SCOT DE L'ARRAGEOIS

ID: 062-256203100-20190403-458_030419-DE

Délibération du Comité Syndical nº 458

SÉANCE du 3 AVRIL 2019

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire: Monsieur Michel MATHISSART

<u>Date de convocation</u>: 26/03/2019 <u>Date d'affichage</u>: 12/04/2019

Etaient présents:

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, DESAILLY Jean-Claude, FERET Claude, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs:

BAILLEUL Alain, BAVIERE Jean-Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, CARTON Philippe, COULON Géry donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne donne pouvoir à COLLE Pierre, DUE Gérard, GORIN Sylvie donne pouvoir à DERUY Isabelle, HECQ David donne pouvoir à DAMART Daniel, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à THUILOT Didier, NORMAND Arnold, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à MASTIN Philippe, POTEZ Roger donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel, PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, PUCHOIS Jean-Pierre, THIEBAUT Véronique, VANGHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain.

 Nombre de membres en exercice
 : 49
 Vote
 :

 - Présents
 28
 - Pour : 41
 - Contre :

 - Votants
 41
 - Contre :
 - Abstention :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAV 2019

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destinations des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAV », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019



via le versement d'une subvention annuelle.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé, pour l'année 2019, de bien vouloir attribuer une subvention de 531 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

CO

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2019 (Article 6574).

Pour extrait certifié conforme Le Président du Scota

Pascal LACHAMBRE